

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des écoles
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 17894 du 13 mars 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du commandement des écoles de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1706545S

Le commandant des écoles de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 80589 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630397S),

Décide:

Article 1^{er}

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2017 :

Veillon Grégory NIGEND : 303 473 NLS : 8 090 954

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef 1^{er} avril 2017 :

Wiss Virginia NIGEND : 173 909 NLS : 8 027 798

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 mars 2017.

*Le général de corps d'armée,
commandant les écoles
de la gendarmerie nationale,
S.-P. BARADEL*